

ARRÊTÉ n° PREF-SAPPIE-BE-2021- 0116
portant déclaration d'utilité publique
la révision des périmètres de protection,
l'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la
distribution par un réseau public
au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
(SIAEP) d'Annay-sur-Serein - Môlay
concernant la Source de Saint-Blaise, située sur la commune de Môlay

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.211-1, L.214-1 à L.214-6, L.214-8 et L.215-13 et R.214-1 à R.214-56 ;

VU le Code Minier et notamment l'article 131 ;

VU le Code Forestier et notamment les articles L.214-13 à L.214-14 et L. 341-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Bourgogne-Franche Comté ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie approuvé le 5 novembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° JMS/MP 85-163 du 11 juillet 1985 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage de la source Saint-Blaise, situé sur le territoire de la commune de Môlay et autorisant la déviation des eaux souterraines au bénéfice du syndicat intercommunal des eaux d'Annay-sur-Serein – Môlay ;

VU la délibération du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) d'Annay-sur-Serein – Môlay du 30 janvier 2018 ;

VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à la révision des périmètres de protection du 30 décembre 2018 ;

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 février 2021 au 9 mars 2021 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur déposés le 20 mars 2021 ;

VU l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de l'Yonne en date du 18 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que les besoins en eau destinée à la consommation humaine du SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay, énoncés à l'appui du dossier, sont justifiés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les périmètres de protection du captage de la source Saint-Blaise ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Révision de l'arrêté préfectoral du 14 février 1978

L'arrêté préfectoral n° JMS/MP 85/163 du 11 juillet 1985 est révisé en ce qui concerne les périmètres de protection.

Chapitre 1: Déclaration d'Utilité Publique et prélèvement de l'eau

ARTICLE 2 : Déclaration d'utilité publique

Est déclarée d'utilité publique au bénéfice du SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay la révision des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, autour du captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.

ARTICLE 3 : Autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine

Le SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay est autorisé à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau de la source Saint-Blaise à Môlay, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral JMS/MP 85/163 du 11 juillet 1985.

ARTICLE 4 : Caractéristiques et localisation des ouvrages

Le captage est situé sur la commune de Môlay, sur les parcelles cadastrales n° A 939 et 940.

Les coordonnées topographiques Lambert 93 du captage sont : X : 769 937 m ; Y : 6 739 706 m ; Z : 170 m.

Code BSS : BSS001CPQB (anciennement 04038X0004/AEP).

Code de la masse d'eau exploitée : FRHG307.

Libellé de la masse d'eau exploitée : calcaires kimméridgien-oxfordien karstique entre Yonne et Seine.

ARTICLE 5 : Conditions de prélèvement

Les débits maximaux d'exploitation autorisés restent conformes aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 85/163 du 11 juillet 1985 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage de la source Saint-Blaise, situé sur le territoire de la commune de Môlay et autorisant la dérivation des eaux souterraines au bénéfice du syndicat intercommunal des eaux d'Annay-sur-Serein - Môlay. Ces débits maximaux sont les suivants :

- 6 m³/h ;
- 120 m³/jour.

Les installations doivent disposer d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L.214-8 du Code de l'Environnement.

Le SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay est tenu de conserver trois ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

Les résultats de ces mesures doivent être communiqués annuellement au service de la police de l'eau du département.

ARTICLE 6 : Indemnisations et droit des tiers

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou aux occupants concernés par la mise en conformité des périmètres de protection sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les indemnités dues sont à la charge du SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay.

ARTICLE 7 : Périmètres de protection du captage

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications du plan parcellaire joint au présent arrêté.

Pour les zones incluses dans tout ou partie des périmètres de protection de la source Saint-Blaise et également concernées par d'autres périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable, la réglementation la plus contraignante s'applique.

ARTICLE 7.1 : Dispositions communes aux périmètres de protection

I. Toutes mesures doivent être prises pour que le SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay et l'Agence Régionale de Santé soient avisés sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.

II. La création de tout nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

Des servitudes sont instituées sur les terrains des périmètres de protection suivant les prescriptions mentionnées en annexes I, II et III du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation est effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

ARTICLE 7.2 : Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate est constitué des parcelles cadastrées suivantes de la commune de Môlay et a une superficie de 200 m² : section A n°s 939 et 940.

Le terrain du périmètre de protection immédiate doit être et demeurer la propriété du SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay.

ARTICLE 7.3 : Périmètre de protection rapprochée

Un périmètre de protection rapprochée est établi sur les communes de Môlay et de Sainte-Vertu.

La cartographie et l'état parcellaire correspondant à ces périmètres figurent en annexe IV du présent arrêté.

ARTICLE 7.4 : Périmètre de protection éloignée

Le périmètre de protection éloignée est délimité conformément à la cartographie au 1/25000 figurant en annexe IV du présent arrêté.

Chapitre 2 : Traitement, Distribution de l'Eau et Autorisation

ARTICLE 8 : Caractéristiques du système d'adduction et du réservoir d'eau

La source Saint-Blaise permet d'alimenter les communes d'Annay-sur-Serein et Môlay.

L'eau captée à la source passe par une crépine et est amenée gravitairement dans une bache de reprise, qui abrite le dispositif de désinfection (chlore gazeux) et le compteur de production.

L'eau est ensuite refoulée vers le réservoir (150 m³) où se trouve un compteur de distribution pour Annay-sur-Serein et un second compteur pour Môlay. Le débit de la pompe qui équipe la bache de reprise est de 17 m³/h.

La concentration en chlore est contrôlée par des analyses régulières (autosurveillance de l'exploitant en distribution au moins une fois par semaine) qui permettent d'ajuster les quantités de chlore à injecter.

Un dispositif anti-intrusion ou de détection avec alarme équipe le local de pompage et le réservoir.

ARTICLE 9 : Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau

Le SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay doit se conformer en tous points au programme de contrôle réglementaire de la qualité de l'eau. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de l'exploitant selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Les agents des services chargés de l'application du Code de la santé publique et du Code de l'environnement (mentionnés aux articles L.171-1 et suivants) ont libre accès aux installations de production et de distribution d'eau. Ces installations doivent permettre d'effectuer la prise d'échantillons d'eau brute et d'eau traitée dans de bonnes conditions.

L'exploitant est tenu de laisser les registres d'exploitation à la disposition des agents chargés de l'application du Code de la santé publique et du Code de l'environnement.

ARTICLE 10 : Exploitation – surveillance

L'exploitant veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau et met en place une surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Tout incident ou accident intéressant les installations, de nature à porter atteinte à la qualité de l'eau distribuée, doit être déclaré à l'Agence Régionale de Santé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, l'exploitant prévient l'Agence Régionale de Santé dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires sont demandées par l'Agence Régionale de Santé. Elles sont financées par la collectivité.

Tout dépassement des limites et références de qualité sur le captage doit faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine et ne pas engendrer de non-conformité dans le réseau. En cas de persistance de ces dépassements dans le réseau, l'autorisation d'utiliser l'eau peut être retirée.

L'exploitant adresse chaque année à l'Agence Régionale de Santé un bilan de fonctionnement des systèmes de production et de distribution (surveillance et travaux) et indique, pour l'année suivante, les éventuelles modifications apportées au programme de surveillance.

L'exploitant s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. À cet effet, il dispose d'un matériel permettant la mesure de résiduel de chlore. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un carnet sanitaire mis à disposition des agents des services de l'Agence Régionale de Santé.

ARTICLE 11 : Information sur la qualité de l'eau distribuée

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir l'Agence Régionale de Santé sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée sont portés à la connaissance du public selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : Modifications concernant les installations

Tout projet de modification des systèmes actuels de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine est déclaré à l'Agence Régionale de Santé, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

La cessation définitive, ou pour une période supérieure à deux ans, de l'exploitation du captage ou son changement d'affectation, fait l'objet d'une déclaration auprès du préfet et de l'Agence Régionale de Santé dans le mois qui suit soit la cessation définitive, soit l'expiration du délai de deux ans, soit le changement d'affectation.

Chapitre 3 : Dispositions Diverses

ARTICLE 13 : Respect de l'application du présent arrêté

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté, y compris à l'application des servitudes dans les périmètres de protection.

ARTICLE 14 : Délai et durée de validité

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement en eau du SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay dans les conditions fixées par celui-ci.

ARTICLE 15 : Notifications et publicité de l'arrêté

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.

Le présent arrêté est transmis au SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay en vue de la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté. Il est notifié dans le délai d'un mois par le SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée.

Il doit être, sans délai :

- mis à disposition du public ;
- affiché dans les mairies concernées pendant **une durée d'un mois**.

Par ailleurs, il doit être inséré dans les documents d'urbanisme dont la mise à jour doit être effective **dans un délai maximum de 3 mois** après la date de signature de Monsieur le Préfet.

Le procès verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins du SIAEP d'Annay-sur-Serein – Môlay.

Un extrait de cet arrêté est inséré, par les soins du préfet et aux frais des bénéficiaires de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

Le SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay transmet à l'Agence Régionale de Santé dans **un délai de 6 mois** après la date de la signature de Monsieur le Préfet, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée et l'insertion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 16 : Sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions figurant dans le présent arrêté

En application de l'article L.1324-3 du Code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique, le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende.

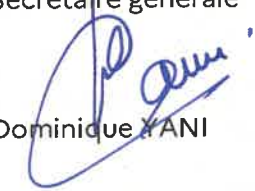
En application de l'article R.216-12 du Code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour la contravention de la 5^{ème} classe le fait de réaliser un ouvrage, une installation, des travaux ou d'exercer une activité soumise à autorisation ou à déclaration sans se conformer au projet figurant dans le dossier déposé par le pétitionnaire ou le déclarant, au vu duquel la demande a été autorisée ou le récépissé délivré ainsi que le fait de ne pas prendre les mesures correctives ou compensatoires prévues par ce projet.

ARTICLE 17 : Mesures exécutoires

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, Monsieur le Président du SIAEP d'Annay-sur-Serein – Môlay, Madame le Maire de Môlay, Messieurs les maires d'Annay-sur-Serein, Sainte-Vertu et Yrouerre, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée. Une copie de cet arrêté est également adressée à Madame la Sous-Préfète d'Avallon.

Auxerre, le 29 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète,
Secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, 22 rue d'Assas, BP 61616 - 21016 DIJON CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

En cas de recours hiérarchique formé devant le Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP), le silence gardé pendant plus de quatre mois sur ce recours vaut décision de rejet.

ANNEXE I :

Servitudes instituées dans le périmètre de protection immédiate

Le terrain constituant le périmètre de protection immédiate est la propriété du SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay. Il est régulièrement entretenu, fauché et totalement défriché. La clôture est en bon état et le portail est sécurisé (fermeture à clé).

Interdictions

À l'intérieur de ce périmètre, toute activité autre que celle directement liée à l'entretien, à la préservation ou à l'amélioration des ouvrages est interdite.

Obligations

L'accès à ce périmètre est limité aux personnes en charge de la surveillance et de l'entretien des ouvrages. Ce périmètre doit rester clôturé et disposer d'un système de fermeture (serrure ou cadenas) maintenu en état et entretenu régulièrement.

Ce périmètre doit être entretenu régulièrement par un procédé mécanique (fauchage, débroussaillage, etc.) ; tout amendement organique ou minéral et l'utilisation de produits phytosanitaires sont interdits. Les végétaux coupés doivent être exportés à l'extérieur du périmètre de protection immédiate.

Travaux à réaliser sur l'ouvrage de captage :

- Remplacement de la crépine de l'ouvrage qui est endommagée. L'état de celle-ci doit ensuite être vérifié en permanence ;
- Vérification de l'étanchéité du capot de fermeture de la chambre de captage vis-à-vis des eaux de ruissellement et travaux d'aménagement correspondants ;
- Mise en place d'une grille (contre l'intrusion des petits animaux) au droit du deuxième trop-plein ;
- Entretien de la parcelle avec coupe des arbres, arbustes et buissons sans dessouchage, afin d'éviter que les racines n'endommagent sur le long terme les drains du captage ;
- Sauf si un traitement de l'eau pour réduire les concentrations en nitrates est installé : mise en place d'un analyseur de nitrates en continu télé-surveillé au droit de la bêche de reprise ou du château d'eau.

ANNEXE II :

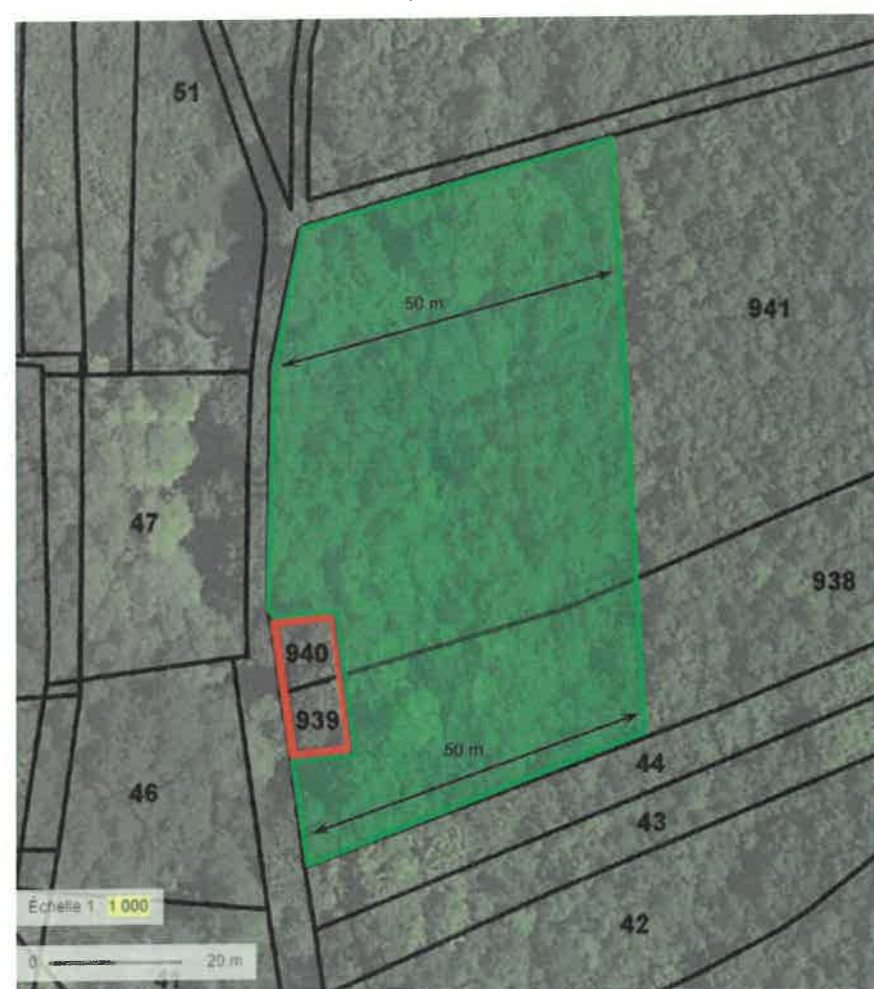
Servitudes instituées dans le périmètre de protection rapprochée

Outre l'application de la réglementation générale, ce périmètre dispose d'une réglementation spécifique. Sont notamment interdits :

Boisements :

- La suppression des surfaces boisées (défrichage, dessouchage). Les chantiers de débardages restent possibles. Les stockages de carburants nécessaires aux engins et les vidanges de ces derniers doivent être réalisés en dehors du périmètre de protection rapprochée.

Sur une bande de 50 mètres calée sur les limites ouest des parcelles 941 et 938 : il est interdit d'exploiter le bois de manière intensive. Il est interdit de défricher. Les coupes rases (parcelles vides de bois après la coupe définitive) sont interdites. La zone concernée est cartographiée ci-dessous :



Périmètre immédiat

Bande 50 m exploitation non intensive

Excavations, forages :

- L'ouverture de carrières, l'extraction de matériaux, de galeries et toutes les excavations de plus de 2 mètres de profondeur.
Ne sont pas concernées les excavations temporaires indispensables à l'amélioration des réseaux et des commodités de vie des populations : réseaux d'eau potable, assainissement pluvial ou assainissement collectif, distribution local de gaz et tous les réseaux secs (électricité, fibre optique, etc.).
Le remblaiement des excavations se fait exclusivement avec des matériaux naturels inertes.
- L'établissement de tout forage ou sondage, excepté ceux créés pour l'alimentation en eau potable et pour les besoins de préservation et d'amélioration des connaissances de la ressource. Dans ce dernier cas de figure, une autorisation préfectorale préalable est demandée.
Les puits et forages existants sont soit, sécurisés à l'aide d'un capot étanche cadenassé, soit rebouchés dans les règles de l'art.
- L'implantation d'éoliennes compte-tenu de la nécessité d'excavation importante du terrain et du chantier associé.

Plan d'eau, mare, étang, loisirs

- La réalisation de plan d'eau, de mare et d'étang.
- La création de golf, le camping et le stationnement de caravanes et de bungalows.

Dépôts, stockages, canalisations

- L'établissement, même temporaire, de dépôts d'ordures, de détritiques, de sous-produits en attente de méthanisation ou de résidus de méthanisation, de déchets industriels, de boues de stations d'épuration, de matières de vidange et de produits chimiques susceptibles d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou par ruissellement.
- Toute installation de traitement de déchets.
- L'installation de canalisations, de réservoirs ou de dépôts d'hydrocarbures liquides, de produits chimiques ou d'eaux usées de toute nature.

Utilisation de produits phytosanitaires

- L'emploi de produits phytosanitaires pour les usages liés à l'entretien des bois, des talus, des fossés, des accotements de voirie.

Concernant l'agriculture, l'utilisation de produits phytosanitaires ou de tout autre produit destiné à la lutte contre les ennemis des cultures est autorisée dans le strict respect des doses et des conditions d'épandages conseillées par les organismes professionnels.

Activités agricoles

- La création de nouveaux sièges d'exploitation agricoles au même titre que la création d'habitations (cf. détails dans le paragraphe concernant l'urbanisme).
- La création de silos.
- Le stockage, même provisoire de produits phytosanitaires.

- Le stockage de fumiers, de compost, d'engrais organiques ou chimiques et de toute substance destinée à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ainsi que le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail. Les stockages existants sont supprimés.
- La création d'aire de remplissage ou de lavage de pulvérisateurs agricoles.
- La suppression des talus et haies.
- La mise en place de drainage des terres agricoles, la création de fossés et la création de dispositifs d'irrigation.
- Tout déversement ou épandage d'eaux usées non traitées d'origine domestique ou agricole, de matières de vidange, de boues de station d'épuration, de sous-produits d'usine de méthanisation ayant subi un traitement ou non, d'effluents industriels, de déjections animales ayant subi un traitement ou non.
- Un plan prévisionnel de fumure et un bilan de fertilisation à l'échelle de la parcelle est réalisé et conservé pendant 5 ans par l'exploitant. Ces documents doivent être mis à la disposition de l'administration en cas de contrôle.
- Le pâturage des animaux est limité à 1,5 UGB en charge instantanée par hectare. Les surfaces en prairies ne doivent pas présenter de zones de piétinement, où l'enherbement est dégradé.
- L'affouragement.
- Les abreuvoirs sont installés sous abris et en nombre suffisant pour éviter le piétinement par les bêtes.

Urbanisme :

- Toute création d'habitation ou de construction.

Cimetière :

- La création de cimetières, l'enfouissement de cadavres d'animaux et de tous autres déchets organiques.

Voies de communication :

Tout projet de nouvelle voie de communication doit proposer un système d'assainissement sans infiltration des eaux pluviales.

ANNEXE III :

Dispositions applicables dans le périmètre de protection éloignée

Tout incident susceptible d'impacter la qualité de l'eau du captage doit être signalé au responsable du réseau de distribution de l'eau et à l'Agence Régionale de Santé.

Le bénéficiaire de la protection met en place et pilote une animation avec l'ensemble des exploitants agricoles concernés par les périmètres de protection pour adapter les pratiques en matière d'usage de produits phytosanitaires et de fertilisation. Un diagnostic des pratiques est réalisé et mis à jour une fois par an. Les documents produits dans le cadre de cette animation sont transmis à l'Agence Régionale de Santé.

Les apports en produits phytosanitaires et fertilisants sont à limiter et à surveiller. L'épandage d'engrais azotés organiques ou de synthèse destinés à la fertilisation des sols est conduit d'après le programme d'actions en vigueur de la directive nitrates ou toute autre nouvelle réglementation équivalente.

ANNEXE IV :

**Cartographie des périmètres de protection
Documents parcellaires**

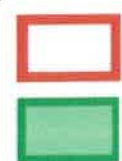
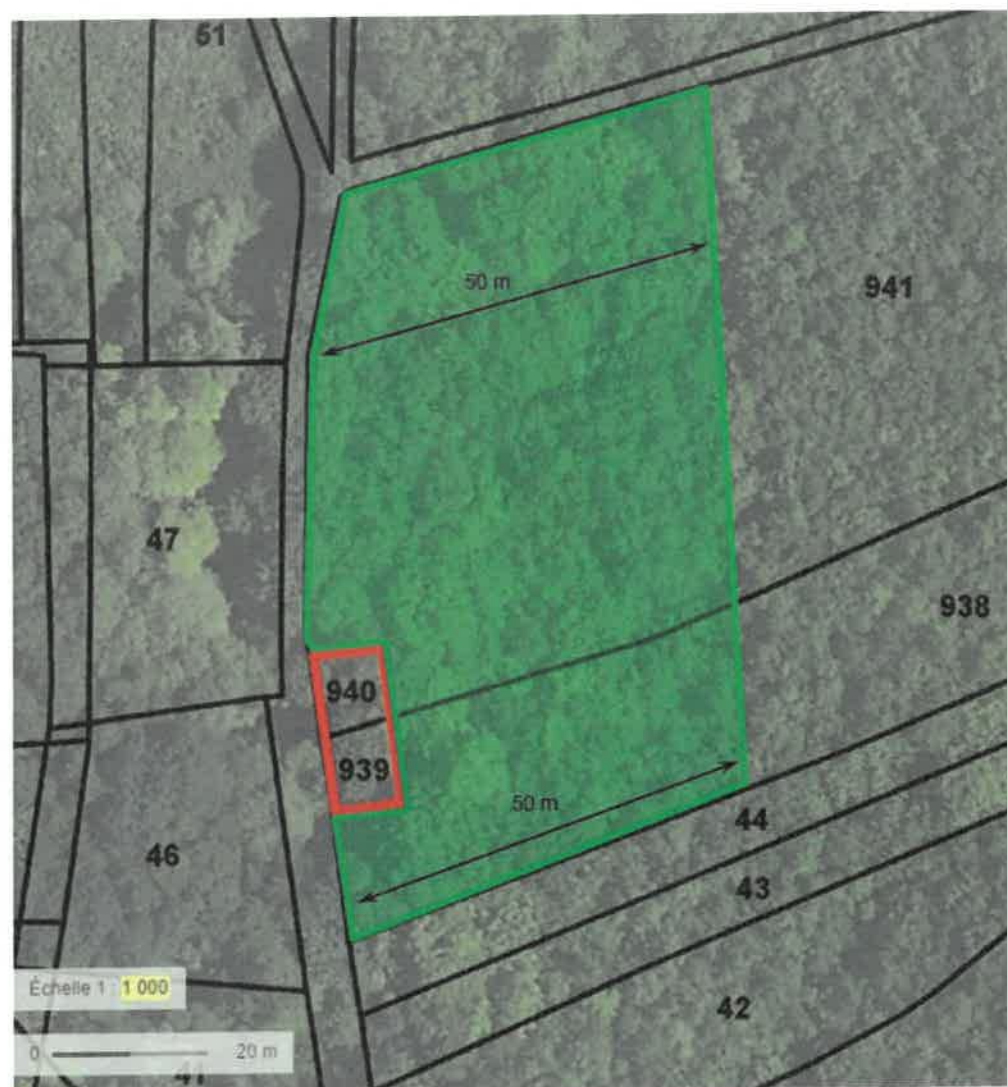
**LISTE DES PARCELLES SITUEES
EN PERIMETRES DE
PROTECTION IMMEDIATE ET
RAPPROCHEE**

Commune	Périmètre de protection	Section	N° de parcelle
Môlay	Immédiat	OA	939 / 940
	Rapproché		1 / 2 / 3 / 4 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 40 / 41 / 42 / 43 / 44 / 46 / 47 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 54 / 56 / 57 / 58 / 231 / 243 / 245 / 246 / 247 / 248 / 251 / 252 / 253 / 254 / 255 / 256 / 257 / 259 / 260 / 928 / 929 / 938 / 941 / 976 / 977
Sainte-Vertu	Rapproché	OA	314 / 315 / 316 / 317 / 318 / 319 / 320 / 321 / 322 / 342 / 343 / 344 / 345 / 533 / 537 / 539 / 744 / 745
		ZD	3 / 4 / 5 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31 / 32 / 33
		ZH	8 / 9 / 89 / 90 / 91 92 / 93 / 94 / 95 96 / 97
		ZE	35 / 36

- Surface totale du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) : 0 ha 2 a 0 ca (=200 m²)
- Surface totale du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) : 425 ha 42 a 80 ca (=4,254280 km²)

Au sein du PPR, les terrains agricoles (Surface Agricole Utile) représentent ~140 ha (1,4 km²).
Le reste de la surface correspond essentiellement à des bois.

PLANS DES PERIMETRES DE PROTECTION



Périmètre immédiat

Ancienne zone humide recommandée à acquérir par la commune

Figure 1: périmètre de protection immédiate du captage de la fontaine Saint-Blaise.

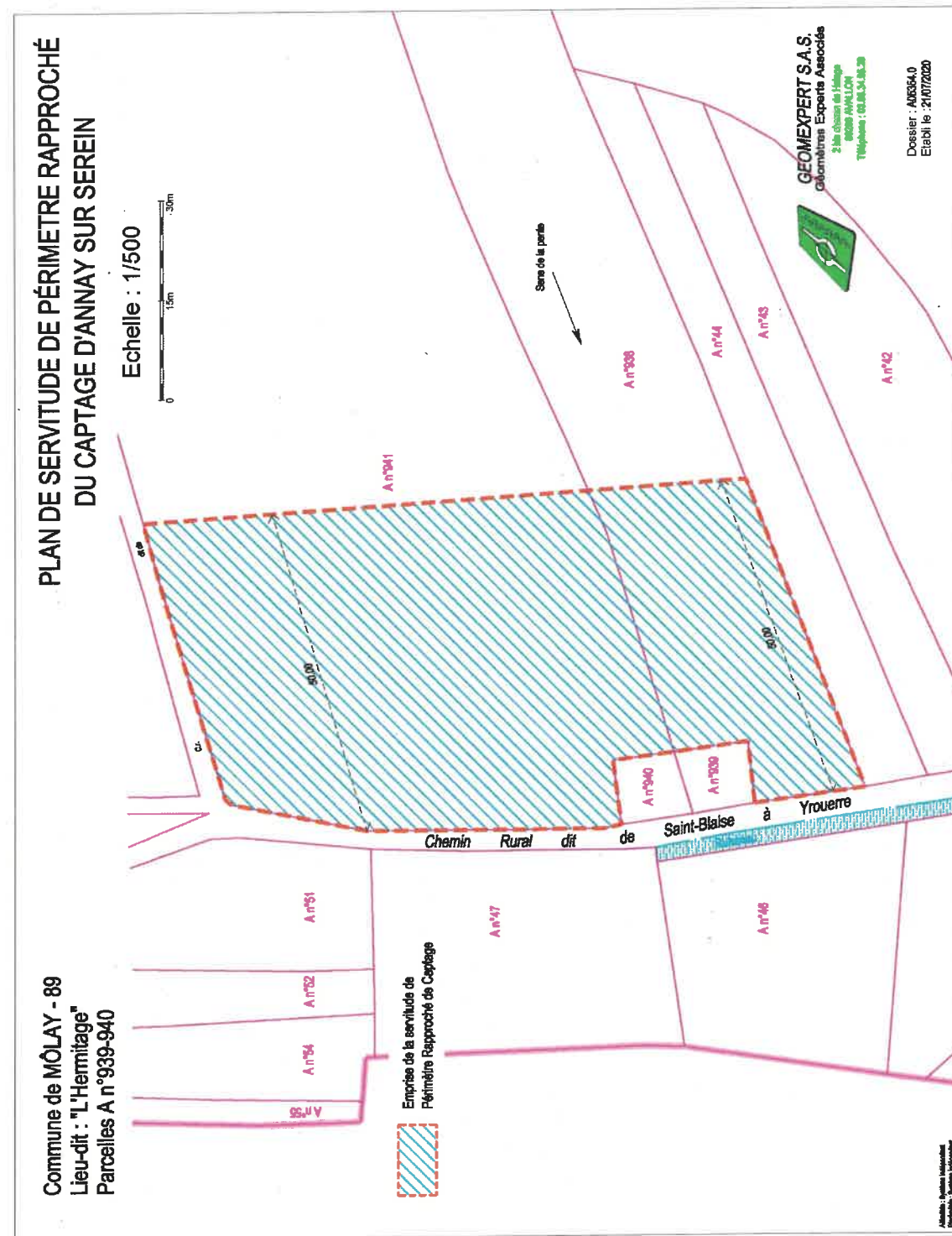


Figure 2: détail de la bande de 50 m.

La bande concerne une surface de 32 à 50ca pour la parcelle A n°938 et 11 à 20 ca pour la parcelle A n°941

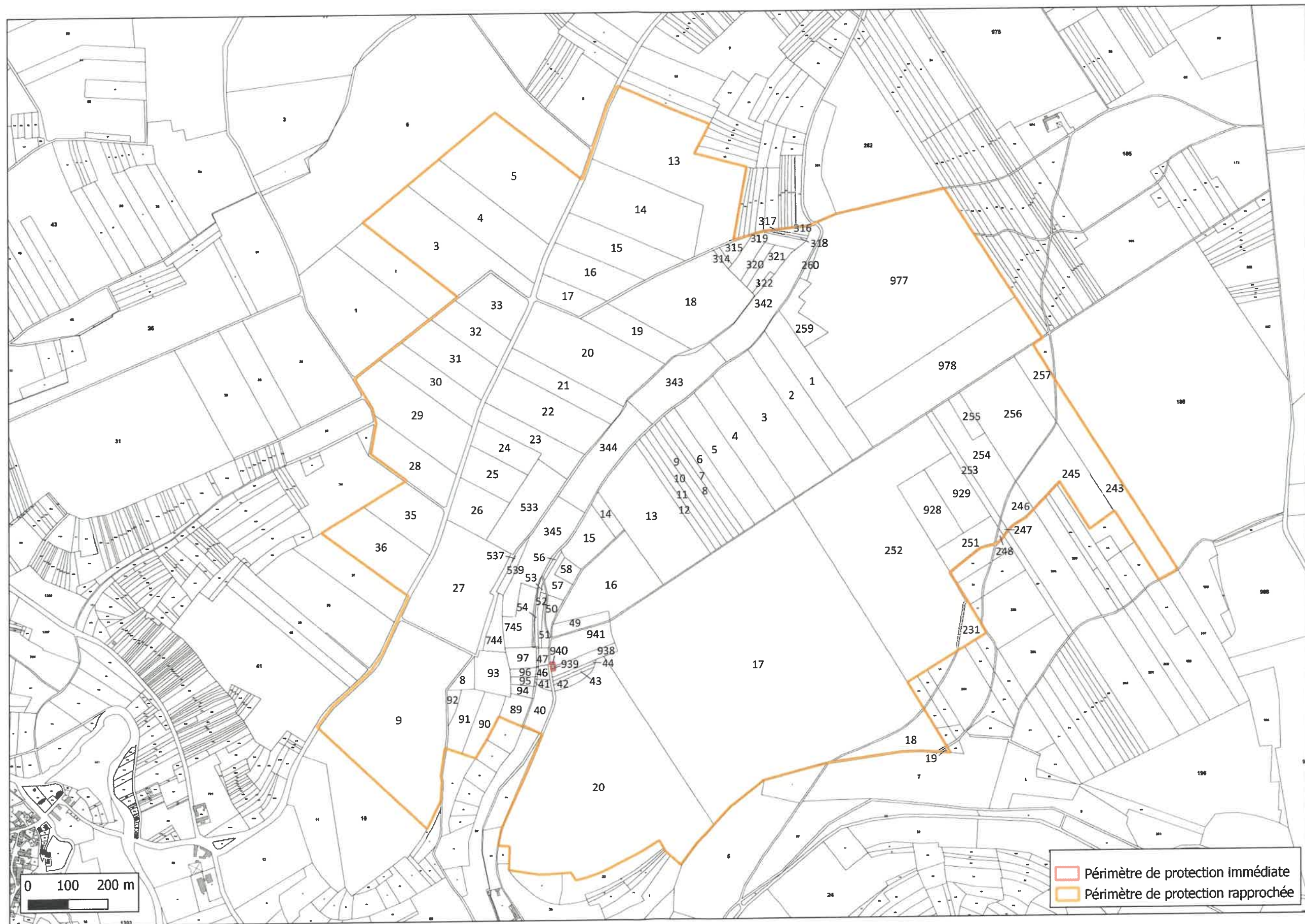
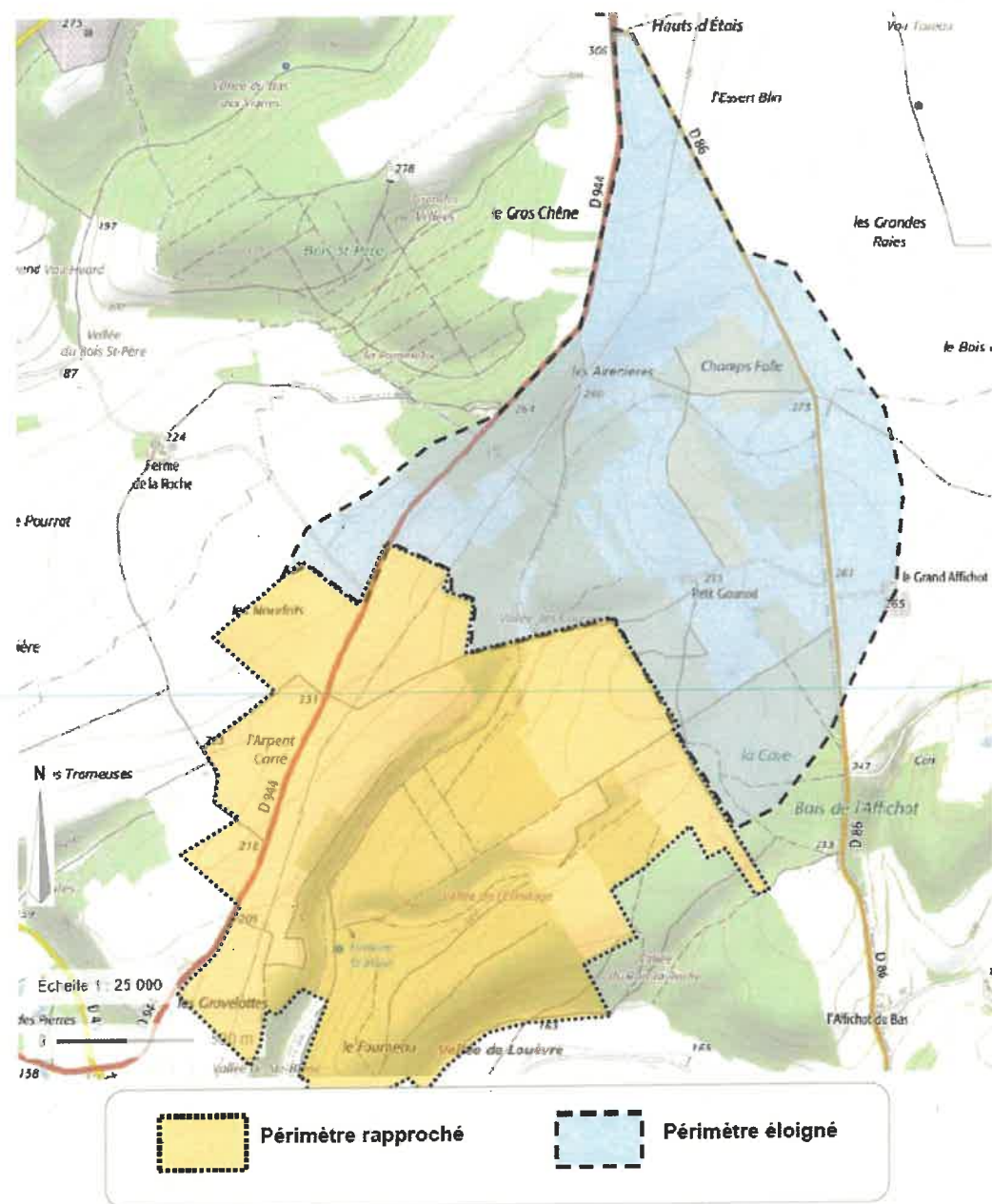


Figure 3: périmètre de protection rapprochée du captage de la fontaine Saint-Blaise.



ETAT PARCELLAIRE

MOLAY / section OA											
Nature du bien	Périmètre	N° d'ordre au plan parcellaire du cadastre	Section	Lieu-dit	Commune	Superficie concernée de la parcelle	Superficie totale de la parcelle	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	Rapproché	1	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	02 ha 43 a 40 ca	02 ha 43 a 40 ca	M. POITOUT Jean	13 Les Bergeries	89130	TOUCY
Propriétaire	Rapproché	2	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	02 ha 30 a 60 ca	02 ha 30 a 60 ca	Centre équestre et de vacances	Rue du pont	89800	CHEMILLY SUR SEREIN
Indivision	Rapproché	3	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	04 ha 05 a 50 ca	04 ha 05 a 50 ca	Mme. COQUINOT Marie Pierre	Hameau de Moutot, 2 route de Noyers	89310	ANNAY SUR SEREIN
Indivision	Rapproché	3	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	04 ha 05 a 50 ca	04 ha 05 a 50 ca	M. COQUINOT Michel	2 Route de Noyers	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Rapproché	4	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	02 ha 26 a 15 ca	02 ha 26 a 15 ca	Mme. LAVAUD Florence	Appt 632, 6 rue Jean Malezieux	91000	EVRY
Propriétaire	Rapproché	5	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	02 ha 15 a 85 ca	02 ha 15 a 85 ca	M. DESCHAMPS Bernard Rene	34 rue Guynemer	95240	CORMELLES EN PARISIS
Propriétaire	Rapproché	6	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	01 ha 13 a 25 ca	01 ha 13 a 25 ca	Mme. LAVAUD Florence	Appt 632, 6 rue Jean Malezieux	91000	EVRY
Indivision	Rapproché	7	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 56 a 20 ca	00 ha 56 a 20 ca	M. BECASSEAU Laurent	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	7	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 56 a 20 ca	00 ha 56 a 20 ca	Mme. BECASSEAU Annick	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	8	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 55 a 75 ca	00 ha 55 a 75 ca	M. DELALOGUE Roger	1 rue du milieu	89290	IRANCY
Indivision	Rapproché	8	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 55 a 75 ca	00 ha 55 a 75 ca	Mme. LEYENDECKER Ghislaine	Perrigny, 10 rue du doc Gautherin	89310	ANNAY SUR SEREIN
Indivision	Rapproché	8	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 55 a 75 ca	00 ha 55 a 75 ca	M. CHERRIER Jean Paul	Cidex 19, 41 rue Paul Desjardins	89230	PONTIGNY
Indivision	Rapproché	8	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 55 a 75 ca	00 ha 55 a 75 ca	Mme. DELACOURE Marie Claude	Bierry, 10 rue de l'orgelie	89200	SAUVIGNY-LE-BOIS
Indivision	Rapproché	8	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 55 a 75 ca	00 ha 55 a 75 ca	M. POITOUX Michel	Lot des rochers, 8 rue Suzanne Lenglen	87920	CONDAT-SUR-VIENNE
Indivision	Rapproché	8	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 55 a 75 ca	00 ha 55 a 75 ca	M. POITOUX Jacky	2 rue des drères Bonduel	59223	RONCQ
Propriétaire	Rapproché	9	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 64 a 00 ca	00 ha 64 a 00 ca	M. BOUQUIGNY Jean Claude	Perrigny, 3 impasse de la porte St Pierre	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Rapproché	10	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 58 a 30 ca	00 ha 58 a 30 ca	M. BEGUE Daniel	6 rue haute	89700	BERU
Propriétaire	Rapproché	11	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 56 a 25 ca	00 ha 56 a 25 ca	PETIT Dominique	2 VLA Chanez	75016	PARIS 16
Propriétaire	Rapproché	12	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 53 a 90 ca	00 ha 53 a 90 ca	PETIT Dominique	2 VLA Chanez	75016	PARIS 16
Indivision	Rapproché	13	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	04 ha 51 a 30 ca	04 ha 51 a 30 ca	M. ROUGIER GILLES	Ferme de Champ Serein	89310	NOYERS
Indivision	Rapproché	13	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	04 ha 51 a 30 ca	04 ha 51 a 30 ca	Mme. ROUGIER Nathalie	Ferme de Champ Serein	89310	NOYERS
Indivision	Rapproché	14	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 32 a 40 ca	00 ha 32 a 40 ca	M. ROUGIER GILLES	Ferme de Champ Serein	89310	NOYERS
Indivision	Rapproché	14	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	00 ha 32 a 40 ca	00 ha 32 a 40 ca	Mme. ROUGIER Nathalie	Ferme de Champ Serein	89310	NOYERS
Indivision	Rapproché	15	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	01 ha 03 a 25 ca	01 ha 03 a 25 ca	M. ROUGIER GILLES	Ferme de Champ Serein	89310	NOYERS
Indivision	Rapproché	15	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	01 ha 03 a 25 ca	01 ha 03 a 25 ca	Mme. ROUGIER Nathalie	Ferme de Champ Serein	89310	NOYERS

Propriétaire	Rapproché	16	OA	Vallée de Saint Blaise	Môlay (89)	03 ha 04 a 00 ca	03 ha 04 a 00 ca	M. LAVAUD Stephane	9 rue de Lacey	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Propriétaire	Rapproché	17	OA	Cotat de	Môlay (89)	34 ha 85 a 65 ca	34 ha 85 a 65 ca	M. LAVAUD Stephane	9 rue de Lacey	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Propriétaire	Rapproché	18	OA	Cotat de	Môlay (89)	01 ha 34 a 70 ca	01 ha 34 a 70 ca	M. LAVAUD Stephane	9 rue de Lacey	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Propriétaire	Rapproché	19	OA	Cotat de	Môlay (89)	00 ha 01 a 60 ca	00 ha 01 a 60 ca	M. LAVAUD Stephane	9 rue de Lacey	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Indivision	Rapproché	20	OA	Le Fourneau	Môlay (89)	17 ha 01 a 40 ca	17 ha 01 a 40 ca	M. BOUILLLOT Michel	29 rue du doc Gautherin	89310	ANNAY SUR SEREIN
Indivision	Rapproché	20	OA	Le Fourneau	Môlay (89)	17 ha 01 a 40 ca	17 ha 01 a 40 ca	M. BOUILLLOT Jean Pierre	Chemin de Saint Branoai, Mte de toutes aures	4100	MANOSQUE
Indivision	Rapproché	20	OA	Le Fourneau	Môlay (89)	17 ha 01 a 40 ca	17 ha 01 a 40 ca	Mme. KOVALSKY Claudine	9 rue de Coignert	89310	ANNAY SUR SEREIN
Indivision	Rapproché	20	OA	Le Fourneau	Môlay (89)	17 ha 01 a 40 ca	17 ha 01 a 40 ca	M. DUBOIS Philippe	3 rue du champ de	89310	ANNAY SUR SEREIN
Usufruitier	Rapproché	40	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 58 a 30 ca	00 ha 58 a 30 ca	M. LABOSSE Roland	6 place du caron	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	40	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 58 a 30 ca	00 ha 58 a 30 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	40	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 58 a 30 ca	00 ha 58 a 30 ca	Mme. LABOSSE Jeanine	6 place du caron	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	41	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 08 a 50 ca	00 ha 08 a 50 ca	Mme. RICHON Colette	9 rue des fosses	89310	MOLAY
Indivision	Rapproché	42	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 18 a 90 ca	00 ha 18 a 90 ca	Mme. PREAUT Bernadette Marie Jeanine	2 rue de la belle dame	89310	MOLAY
Indivision	Rapproché	42	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 18 a 90 ca	00 ha 18 a 90 ca	M. PREAUT Sylvain	Résidence Beauregard, 59 avenue du 18 juin	92500	RUEIL MALMAISON
Indivision	Rapproché	42	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 18 a 90 ca	00 ha 18 a 90 ca	Mme. PREAUT Stephanie	Route départementale	21540	VERRY-SOUS-DREE
Indivision	Rapproché	42	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 18 a 90 ca	00 ha 18 a 90 ca	Mme. PREAUT Elisabeth	50 rue Etienne Dolet	89000	AUXERRE
Indivision	Rapproché	42	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 18 a 90 ca	00 ha 18 a 90 ca	M. PREAUT Philippe	22 rue Victor Hugo	89310	NITRY
Indivision	Rapproché	43	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 09 a 05 ca	00 ha 09 a 05 ca	Mme. PREAUT Bernadette Marie Jeanine	2 rue de la belle dame	89310	MOLAY
Indivision	Rapproché	43	OA	L'hermitage	Môlay (89)	1 ha 09 a 05 ca	1 ha 09 a 05 ca	M. PREAUT Sylvain	Résidence Beauregard, 59 avenue du 18 juin	92500	RUEIL MALMAISON
Indivision	Rapproché	43	OA	L'hermitage	Môlay (89)	2 ha 09 a 05 ca	2 ha 09 a 05 ca	Mme. PREAUT Stephanie	Route départementale	21540	VERRY-SOUS-DREE
Indivision	Rapproché	43	OA	L'hermitage	Môlay (89)	3 ha 09 a 05 ca	3 ha 09 a 05 ca	Mme. PREAUT Elisabeth	50 rue Etienne Dolet	89000	AUXERRE
Indivision	Rapproché	43	OA	L'hermitage	Môlay (89)	4 ha 09 a 05 ca	4 ha 09 a 05 ca	M. PREAUT Philippe	22 rue Victor Hugo	89310	NITRY
Propriétaire	Rapproché	44	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 09 a 05 ca	00 ha 09 a 05 ca	SCP Le clos de Molay	1 route d'Avallon	89310	NITRY
Propriétaire	Rapproché	46	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 10 a 90 ca	00 ha 10 a 90 ca	M. LAVAUD Stephane	9 rue de lacey	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Propriétaire	Rapproché	47	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 13 a 40 ca	00 ha 13 a 40 ca	Mme. RICHON Colette	9 rue des fosses	89310	MOLAY
Propriétaire	Rapproché	47	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 08 a 50 ca	00 ha 08 a 50 ca	Mme. RICHON Colette	9 rue des fosses	89310	MOLAY
Propriétaire	Rapproché	49	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 41 a 60 ca	00 ha 41 a 60 ca	Mme. RICHON Colette	9 rue des fosses	89310	MOLAY
Propriétaire	Rapproché	49	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 13 a 40 ca	00 ha 13 a 40 ca	Mme. RICHON Colette	9 rue des fosses	89310	MOLAY
Indivision	Rapproché	50	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 21 a 70 ca	00 ha 21 a 70 ca	M. BECASSEAU Laurent	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	50	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 21 a 70 ca	00 ha 21 a 70 ca	Mme. BECASSEAU Annick	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	51	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 12 a 50 ca	00 ha 12 a 50 ca	M. BECASSEAU Laurent	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	51	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 12 a 50 ca	00 ha 12 a 50 ca	Mme. BECASSEAU Annick	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	52	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 13 a 80 ca	00 ha 13 a 80 ca	M. BECASSEAU Laurent	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	52	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 13 a 80 ca	00 ha 13 a 80 ca	Mme. BECASSEAU Annick	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	53	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 02 a 40 ca	00 ha 02 a 40 ca	M. BECASSEAU Laurent	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	53	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 02 a 40 ca	00 ha 02 a 40 ca	Mme. BECASSEAU Annick	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Propriétaire	Rapproché	54	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 14 a 15 ca	00 ha 14 a 15 ca	M. PETIT Olivier	45 allée des roches	39400	PREMANON
Propriétaire	Rapproché	56	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 05 a 10 ca	00 ha 05 a 10 ca	M. PETIT Olivier	45 allée des roches	39400	PREMANON
Indivision	Rapproché	57	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 37 a 50 ca	00 ha 37 a 50 ca	M. BECASSEAU Laurent	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	57	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 37 a 50 ca	00 ha 37 a 50 ca	Mme. BECASSEAU Annick	2 rue du puits Bayard	89800	AIGREMONT
Indivision	Rapproché	58	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 24 a 90 ca	00 ha 24 a 90 ca	M. LAPRAY Maurice	23 grande rue	89310	MOLAY
Indivision	Rapproché	58	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 24 a 90 ca	00 ha 24 a 90 ca	M. LAPRAY Marcel	5 place du General Gras	89800	CHABLIS
Indivision	Rapproché	58	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 24 a 90 ca	00 ha 24 a 90 ca	M. ANSON Pascal	Les Bries, 12 rue de la	89380	APPOIGNY
Indivision	Rapproché	58	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 24 a 90 ca	00 ha 24 a 90 ca	M ANSON Jacques	Comissey, 1 rue basse	89430	TANLAY
Indivision	Rapproché	58	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 24 a 90 ca	00 ha 24 a 90 ca	Mme. ANSON Martine	15 grande rue	45340	BARVILLE-EN-GATINAIS

Indivision	Rapproché	58	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 24 a 90 ca	00 ha 24 a 90 ca	ANSON Dominique	Comissey, 6 place de la	89430	TANLAY
Usufruitier	Rapproché	231	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 41 a 70 ca	00 ha 41 a 70 ca	Mme. MAURICE Paulette	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Nu propriétaire	Rapproché	231	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 41 a 70 ca	00 ha 41 a 70 ca	M. MAURICE Jean Marie	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Rapproché	243	OA	Bois la roche	Môlay (89)	02 ha 78 a 70 ca	02 ha 78 a 70 ca	Mme. POITOUT Mireille	1 rue des fosses	89310	FRESNES
Propriétaire	Rapproché	245	OA	Bois la roche	Môlay (89)	03 ha 00 a 90 ca	03 ha 00 a 90 ca	M. BARDET Damien	Chemin du tour de	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Rapproché	246	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 45 a 50 ca	00 ha 45 a 50 ca	Mme. LAVAUD Florence	Appt 632, 6 rue Jean	91000	EVRY
Indivision	Rapproché	247	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 04 a 10 ca	00 ha 04 a 10 ca	M. GIROU Patrick Rene	171 rue de Grenelle	75007	PARIS
Indivision	Rapproché	247	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 04 a 10 ca	00 ha 04 a 10 ca	Mme. GAUCHERET Christine	171 rue de Grenelle	75007	PARIS
Propriétaire	Rapproché	248	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 02 a 65 ca	00 ha 02 a 65 ca	PETIT Claude	Arton, 14 rue de la	89310	MOLAY
Propriétaire	Rapproché	251	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 90 a 14 ca	00 ha 90 a 14 ca	PETIT Claude	Arton, 14 rue de la	89310	MOLAY
Propriétaire	Rapproché	252	OA	Bois la roche	Môlay (89)	14 ha 07 a 10 ca	14 ha 07 a 10 ca	M. MAURICE Jean Marie	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Indivision	Rapproché	253	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 52 a 80 ca	00 ha 52 a 80 ca	M. GIROU Patrick Rene	171 rue de Grenelle	75007	PARIS
Indivision	Rapproché	253	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 52 a 80 ca	00 ha 52 a 80 ca	Mme. GAUCHERET Christine	171 rue de Grenelle	75007	PARIS
Propriétaire	Rapproché	254	OA	Bois la roche	Môlay (89)	01 ha 95 a 25 ca	01 ha 95 a 25 ca	Mme. LAVAUD Florence	Appt 632, 6 rue Jean	91000	EVRY
Usufruitier	Rapproché	255	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 40 a 20 ca	00 ha 40 a 20 ca	Mme. MAURICE Paulette	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Nu propriétaire	Rapproché	255	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 40 a 20 ca	00 ha 40 a 20 ca	MAURICE Dominique Paul Marie	Keranconan	22300	PLOUMILLIAU
Propriétaire	Rapproché	256	OA	Bois la roche	Môlay (89)	03 ha 77 a 20 ca	03 ha 77 a 20 ca	M. BARDET Damien	Chemin du tour de	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Rapproché	257	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 80 a 25 ca	00 ha 80 a 25 ca	Mme. POITOUT Mireille	1 rue des fosses	89310	FRESNES
Usufruitier	Rapproché	259	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 76 a 75 ca	00 ha 76 a 75 ca	Mme. MAURICE Paulette	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Nu propriétaire	Rapproché	259	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 76 a 75 ca	00 ha 76 a 75 ca	M. MAURICE Michel	18 rue des tanneurs	89700	TONNERRE
Propriétaire	Rapproché	260	OA	Bois la roche	Môlay (89)	00 ha 11 a 10 ca	00 ha 11 a 10 ca	M. MAURICE Jean Marie	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Rapproché	928	OA	Bois la roche	Môlay (89)	01 ha 49 a 18 ca	01 ha 49 a 18 ca	M. PETIT Olivier	45 allée des roches	39400	PREMANON
Propriétaire	Rapproché	929	OA	Bois la roche	Môlay (89)	01 ha 49 a 18 ca	01 ha 49 a 18 ca	SCI Saint Marie Thérèse	12 grande rue	89310	MOLAY
Propriétaire	Rapproché	938	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 40 a 10 ca	00 ha 40 a 10 ca	Mme. LESOURD Fabienne	24 a rue Lucien Ducrot	89400	CHARMOY
Propriétaire	Immédiat	939	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 01 a 10 ca	00 ha 01 a 10 ca	SIAEP d'Annay	Mairie	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Immédiat	940	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 00 a 90 ca	00 ha 00 a 90 ca	SIAEP d'Annay	Mairie	89310	ANNAY SUR SEREIN
Propriétaire	Rapproché	941	OA	L'hermitage	Môlay (89)	00 ha 97 a 95 ca	00 ha 97 a 95 ca	Mme. RICHON Colette	9 rue des fosses	89310	MOLAY
Propriétaire	Rapproché	976	OA	Val des Couris	Môlay (89)	06 ha 04 a 70 ca	06 ha 04 a 70 ca	M. MAURICE Jean Marie	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Usufruitier	Rapproché	977	OA	Val des Couris	Môlay (89)	17 ha 56 a 10 ca	17 ha 56 a 10 ca	Mme. MAURICE Paulette	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
Nu propriétaire	Rapproché	977	OA	Val des Couris	Môlay (89)	17 ha 56 a 10 ca	17 ha 56 a 10 ca	M. MAURICE Jean Marie	Perrigny, 43 rue du doc	89310	ANNAY SUR SEREIN
SAINTE VERTU / section OA											
Nature du bien	Périmètre	N° d'ordre au plan parcellaire du cadastre	Section	Lieu-dit	Commune	Superficie concernée de la parcelle	Superficie totale de la parcelle	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	Rapproché	314	OA	Le chemin de	Ste Vertu (89)	00 ha 09 a 30 ca	00 ha 09 a 30 ca	Mme. ROBIN Christine	31 rue Benjamin	89800	CHABLIS
Usufruitier	Rapproché	315	OA	Le chemin de	Ste Vertu (89)	00 ha 23 a 10 ca	00 ha 23 a 10 ca	Mme. PLAIN Marie Louise	19 rue des fusains	89200	AVALLON
Indivision	Rapproché	315	OA	Le chemin de	Ste Vertu (89)	00 ha 23 a 10 ca	00 ha 23 a 10 ca	M. PLAIN Bruno	Aux racles, 56 chemin	38760	SAINT-PAUL-DE-VARCES
Indivision	Rapproché	315	OA	Le chemin de	Ste Vertu (89)	00 ha 23 a 10 ca	00 ha 23 a 10 ca	Mme. PLAIN Cecile	48 avenue Berthelot	85200	RUEIL MALMAISON
Indivision	Rapproché	316	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 10 a 90 ca	00 ha 10 a 90 ca	Mme. TILLIEN Andree Louise	8 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	316	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 10 a 90 ca	00 ha 10 a 90 ca	M. TILLIEN Bernard	6 b avenue des deux	94450	LIMEIL BREVANNES
Indivision	Rapproché	316	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 10 a 90 ca	00 ha 10 a 90 ca	M. TILLIEN Maurice Jacky	40 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	317	OA	Le chemin de	Ste Vertu (89)	00 ha 05 a 70 ca	00 ha 05 a 70 ca	Mme. ROBIN Christine	31 rue Benjamin	89800	CHABLIS
Indivision	Rapproché	318	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 04 a 90 ca	00 ha 04 a 90 ca	Mme. TILLIEN Andree Louise	8 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	318	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 04 a 90 ca	00 ha 04 a 90 ca	M. TILLIEN Bernard	6 b avenue des deux	94450	LIMEIL BREVANNES
Indivision	Rapproché	318	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 04 a 90 ca	00 ha 04 a 90 ca	M. TILLIEN Maurice Jacky	40 grande rue	89310	STE VERTU

Usufruitier	Rapproché	319	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 67 a 60 ca	00 ha 67 a 60 ca	M. MARLOT Roger	Chez M et Mme PERFF, 28 rue de Fontenay	92320	CHATILLON
Nu propriétaire	Rapproché	319	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 67 a 60 ca	00 ha 67 a 60 ca	Mme. MARLOT Catherine	28 rue de Fontenay	92320	CHATILLON
Usufruitier	Rapproché	320	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 28 a 50 ca	00 ha 28 a 50 ca	M. MARLOT Roger	Chez M et Mme PERFF, 28 rue de Fontenay	92320	CHATILLON
Nu propriétaire	Rapproché	320	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 28 a 50 ca	00 ha 28 a 50 ca	Mme. MARLOT Catherine	28 rue de Fontenay	92320	CHATILLON
Usufruitier	Rapproché	321	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 45 a 60 ca	00 ha 45 a 60 ca	Mme. PLAIN Marie Louise	19 rue des fusains	89200	AVALLON
Indivision	Rapproché	321	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 45 a 60 ca	00 ha 45 a 60 ca	M. PLAIN Bruno	Aux racles, 56 chemin	38760	SAINT-PAUL-DE-VARCES
Indivision	Rapproché	321	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 45 a 60 ca	00 ha 45 a 60 ca	Mme. PLAIN Cecile	48 avenue Berthelot	85200	RUEIL MALMAISON
Usufruitier	Rapproché	322	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 08 a 50 ca	00 ha 08 a 50 ca	Mme. PLAIN Marie Louise	19 rue des fusains	89200	AVALLON
Indivision	Rapproché	322	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 08 a 50 ca	00 ha 08 a 50 ca	M. PLAIN Bruno	Aux racles, 56 chemin	38760	SAINT-PAUL-DE-VARCES
Indivision	Rapproché	322	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 08 a 50 ca	00 ha 08 a 50 ca	Mme. PLAIN Cecile	48 avenue Berthelot	85200	RUEIL MALMAISON
Propriétaire	Rapproché	342	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	02 ha 20 a 90 ca	02 ha 20 a 90 ca	Commune de Ste Vertu	Mairie, 15 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	343	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	02 ha 09 a 30 ca	02 ha 09 a 30 ca	Commune de Ste Vertu	Mairie, 15 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	344	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	02 ha 11 a 60 ca	02 ha 11 a 60 ca	Commune de Ste Vertu	Mairie, 15 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	345	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	02 ha 04 a 50 ca	02 ha 04 a 50 ca	Commune de Ste Vertu	Mairie, 15 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	533	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	01 ha 99 a 20 ca	01 ha 99 a 20 ca	M. DELAGOUTTE Maurice	Chez Mme Jacquet Chantal, 9 rue Anatole	52210	ARC-EN-BARROIS
Propriétaire	Rapproché	537	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 00 a 40 ca	00 ha 00 a 40 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	539	OA	Sur le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 18 a 30 ca	00 ha 18 a 30 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	744	OA	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 46 a 20 ca	00 ha 46 a 20 ca	M. LABOSSE Roland	6 place du caron	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	744	OA	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 46 a 20 ca	00 ha 46 a 20 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	745	OA	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 94 a 05 ca	00 ha 94 a 05 ca	M. LABOSSE Marc	8 allée Edmond Michelet	95580	MARGENCY

SAINTE VERTU / section ZD

Nature du bien	Périmètre	N° d'ordre au plan parcellaire du cadastre	Section	Lieu-dit	Commune	Superficie concernée de la parcelle	Superficie totale de la parcelle	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Usufruitier	Rapproché	3	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	04 ha 77 a 80 ca	04 ha 77 a 80 ca	Mme. PLAIN Marie Louise	19 rue des fusains	89200	AVALLON
Indivision	Rapproché	3	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	04 ha 77 a 80 ca	04 ha 77 a 80 ca	M. PLAIN Bruno	Aux racles, 56 chemin	38760	SAINT-PAUL-DE-VARCES
Indivision	Rapproché	3	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	04 ha 77 a 80 ca	04 ha 77 a 80 ca	Mme. PLAIN Cecile	48 avenue Berthelot	85200	RUEIL MALMAISON
Usufruitier	Rapproché	4	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	03 ha 72 a 30 ca	03 ha 72 a 30 ca	Mme. OPPENEAU Alice	Par M Oppeneau André, 1 grande rue	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	4	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	03 ha 72 a 30 ca	03 ha 72 a 30 ca	Mme. GRIGOR Jacqueline	Les grueres	89700	TISSEY
Propriétaire	Rapproché	5	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	05 ha 55 a 70 ca	05 ha 55 a 70 ca	Mme. LAVAUD Francine	3 rue de l'orangerie	89700	YROUERRE
Indivision	Rapproché	13	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	07 ha 32 a 00 ca	07 ha 32 a 00 ca	M. TILLIEN Bernard	6 b avenue des deux	94450	LIMEIL BREVANNES
Indivision	Rapproché	13	ZD	Les noudots	Ste Vertu (89)	07 ha 32 a 00 ca	07 ha 32 a 00 ca	M. TILLIEN Maurice Jacky	40 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	14	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	04 ha 63 a 80 ca	04 ha 63 a 80 ca	M. TILLIEN Bernard	6 b avenue des deux	94450	LIMEIL BREVANNES
Indivision	Rapproché	14	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	04 ha 63 a 80 ca	04 ha 63 a 80 ca	M. TILLIEN Maurice Jacky	40 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	14	ZD	Le chemin de Fresnes	Ste Vertu (89)	04 ha 63 a 80 ca	04 ha 63 a 80 ca	Mme. TILLIEN Andree Louise	8 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	15	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	02 ha 32 a 70 ca	02 ha 32 a 70 ca	M. OPPENEAU Alexandre	1 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	16	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	07 ha 77 a 70 ca	07 ha 77 a 70 ca	M. OPPENEAU André	1 grande rue	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	17	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	00 ha 93 a 50 ca	00 ha 93 a 50 ca	M. LABOSSE Roland	6 place du caron	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	17	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	00 ha 93 a 50 ca	00 ha 93 a 50 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	18	ZD	Le chemin de Fresnes	Ste Vertu (89)	04 ha 87 a 00 ca	04 ha 87 a 00 ca	Mme. OPPENEAU Alice	Par M Oppeneau André, 1 grande rue	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	18	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	04 ha 87 a 00 ca	04 ha 87 a 00 ca	Mme. GRIGOR Jacqueline	Les grueres	89700	TISSEY
Indivision	Rapproché	19	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	01 ha 52 a 70 ca	01 ha 52 a 70 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	19	ZD	Le chemin de Fresnes	Ste Vertu (89)	01 ha 52 a 70 ca	01 ha 52 a 70 ca	Mme. LABOSSE Chantal	3 chemin de derrière les murailles	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	20	ZD	Le chemin de	Ste Vertu (89)	04 ha 75 a 90 ca	04 ha 75 a 90 ca	Mme. BETHERY Denise	12 rue du 8 mai	89700	TONNERRE

Propriétaire	Rapproché	21	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 68 a 70 ca	01 ha 68 a 70 ca	Mme. LAVAUD Francine	3 rue de l'orangerie	89700	YROUERRE
Propriétaire	Rapproché	22	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	02 ha 88 a 80 ca	02 ha 88 a 80 ca	M. GOUBAULT Roger	Cité St-Gervais, appt 141, 2 allée Christophe	89000	AUXERRE
Usufruitier	Rapproché	23	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 54 a 70 ca	01 ha 54 a 70 ca	M. MARLOT Roger	Chez M et Mme PERFF, 28 rue de Fontenay	92320	CHATILLON
Nu propriétaire	Rapproché	23	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 54 a 70 ca	01 ha 54 a 70 ca	Mme. MARLOT Catherine	28 rue de Fontenay	92320	CHATILLON
Propriétaire	Rapproché	24	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 07 a 50 ca	01 ha 07 a 50 ca	M. OPPENEAU André	1 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	25	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 25 a 00 ca	01 ha 25 a 00 ca	M. TILLIEN Bernard	6 b avenue des deux	94450	LIMEIL BREVANNES
Indivision	Rapproché	25	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 25 a 00 ca	01 ha 25 a 00 ca	M. TILLIEN Maurice Jacky	40 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	25	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 25 a 00 ca	01 ha 25 a 00 ca	Mme. TILLIEN Andree Louise	8 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	26	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 37 a 90 ca	01 ha 37 a 90 ca	M. CIRBEAU Michel André	23 rue Klock	92110	CLICHY
Indivision	Rapproché	27	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	04 ha 99 a 90 ca	04 ha 99 a 90 ca	M. TILLIEN Bernard	6 b avenue des deux	94450	LIMEIL BREVANNES
Indivision	Rapproché	27	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	04 ha 99 a 90 ca	04 ha 99 a 90 ca	M. TILLIEN Maurice Jacky	40 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	27	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	04 ha 99 a 90 ca	04 ha 99 a 90 ca	Mme. TILLIEN Andree Louise	8 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	28	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	02 ha 05 a 60 ca	02 ha 05 a 60 ca	M. CIRBEAU Michel André	23 rue Klock	92110	CLICHY
Usufruitier	Rapproché	29	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	03 ha 62 a 80 ca	03 ha 62 a 80 ca	M. CARRE Rene	Ferme de foret Breault,	89310	NOYERS
Indivision	Rapproché	29	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	03 ha 62 a 80 ca	03 ha 62 a 80 ca	M. CARRE Stephane	Foret Breault, les	89310	NOYERS
Indivision	Rapproché	29	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	03 ha 62 a 80 ca	03 ha 62 a 80 ca	Mme. CARRE Pascale	26 boulevard de	11000	DIJON
Indivision	Rapproché	29	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	03 ha 62 a 80 ca	03 ha 62 a 80 ca	Mme. GRANDCHAMP Christine	3 rue de Chanceaux	21450	POISEUL VILLE ET LAPERRIER
Usufruitier	Rapproché	30	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 79 a 90 ca	01 ha 79 a 90 ca	M. OPPENEAU André	1 grande rue	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	30	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 79 a 90 ca	01 ha 79 a 90 ca	Mme. OPPENEAU Alice	Par M Oppeneau André, 1 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	31	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	02 ha 03 a 20 ca	02 ha 03 a 20 ca	Mme. LAVAUD Francine	3 rue de l'orangerie	89700	YROUERRE
Propriétaire	Rapproché	32	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 38 a 80 ca	01 ha 38 a 80 ca	SA SAFER BOURGOGNE FRANCHE COMTE	11 rue François Mitterrand	21850	SAINT-APOLLINAIRE
Propriétaire	Rapproché	33	ZD	L'arpent carré	Ste Vertu (89)	01 ha 57 a 20 ca	01 ha 57 a 20 ca	SA SAFER BOURGOGNE FRANCHE COMTE	11 rue François Mitterrand	21850	SAINT-APOLLINAIRE
SAINTE VERTU / section ZE											
Nature du bien	Périmètre	N° d'ordre au plan parcellaire du cadastre	Section	Lieu-dit	Commune	Superficie concernée de la parcelle	Superficie totale de la parcelle	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	Rapproché	35	ZE	Le chemin de	Ste Vertu (89)	01 ha 86 a 20 ca	01 ha 86 a 20 ca	Mme. KERMARREC Sylvie	4 rue de la bergerie	89160	PACY SUR ARMANCON
Indivision	Rapproché	36	ZE	Le cota	Ste Vertu (89)	02 ha 71 a 80 ca	02 ha 71 a 80 ca	M. LAVAUD Franck	Rue de la cour du	89700	YROUERRE
Nu propriétaire	Rapproché	36	ZE	Le cota	Ste Vertu (89)	02 ha 71 a 80 ca	02 ha 71 a 80 ca	Mme. LAVAUD Francine	3 rue de l'orangerie	89700	YROUERRE
Indivision	Rapproché	36	ZE	Le cota	Ste Vertu (89)	02 ha 71 a 80 ca	02 ha 71 a 80 ca	Mme. LAVAUD Bernadette	Rue de la cour du	89700	YROUERRE
SAINTE VERTU / section ZH											
Nature du bien	Périmètre	N° d'ordre au plan parcellaire du cadastre	Section	Lieu-dit	Commune	Superficie concernée de la parcelle	Superficie totale de la parcelle	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Indivision	Rapproché	8	ZH	Les gravelottes	Ste Vertu (89)	00 ha 28 a 10 ca	00 ha 28 a 10 ca	M. OPPENEAU Alexandre	1 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	8	ZH	Les gravelottes	Ste Vertu (89)	00 ha 28 a 10 ca	00 ha 28 a 10 ca	M. OPPENEAU André	1 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	8	ZH	Les gravelottes	Ste Vertu (89)	00 ha 28 a 10 ca	00 ha 28 a 10 ca	M. OPPENEAU Thomas	1 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	9	ZH	Les gravelottes	Ste Vertu (89)	09 ha 89 a 60 ca	09 ha 89 a 60 ca	SCI Oppeneau	1 grande rue	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	89	ZH	La cote St-Blaise	Ste Vertu (89)	00 ha 44 a 00 ca	00 ha 44 a 00 ca	Mme. NONY Christiane	Bois de la roche	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Nu propriétaire	Rapproché	89	ZH	La cote St-Blaise	Ste Vertu (89)	00 ha 44 a 00 ca	00 ha 44 a 00 ca	Mme. BATTISTELI Roselyne	43 rue de Brechain	89000	CHABLIS
Usufruitier	Rapproché	90	ZH	La cote St-Blaise	Ste Vertu (89)	00 ha 78 a 30 ca	00 ha 78 a 30 ca	M. OPPENEAU André	1 grande rue	89310	STE VERTU

Nu propriétaire	Rapproché	90	ZH	La cote St-Blaise	Ste Vertu (89)	00 ha 78 a 30 ca	00 ha 78 a 30 ca	Mme. OPPENEAU Alice	Par M Oppeneau André, 1 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	91	ZH	La cote St-Blaise	Ste Vertu (89)	00 ha 78 a 30 ca	00 ha 78 a 30 ca	M. BEZANCON Rene	Cidex 403, 25 rue d'en	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Indivision	Rapproché	91	ZH	La cote St-Blaise	Ste Vertu (89)	00 ha 78 a 30 ca	00 ha 78 a 30 ca	Mme. BEZANCON Colette Lucie Berthe	Rue d'en bas	89310	POILLY-SUR-SEREIN
Indivision	Rapproché	92	ZH	Les gravelottes	Ste Vertu (89)	00 ha 24 a 50 ca	00 ha 24 a 50 ca	M. OPPENEAU Alexandre	1 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	92	ZH	Les gravelottes	Ste Vertu (89)	00 ha 24 a 50 ca	00 ha 24 a 50 ca	M. OPPENEAU André	1 grande rue	89310	STE VERTU
Indivision	Rapproché	92	ZH	Les gravelottes	Ste Vertu (89)	00 ha 24 a 50 ca	00 ha 24 a 50 ca	M. OPPENEAU Thomas	1 grande rue	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	93	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 79 a 60 ca	00 ha 79 a 60 ca	M. OPPENEAU André	1 grande rue	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	93	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 79 a 60 ca	00 ha 79 a 60 ca	Mme. OPPENEAU Alice	Par M Oppeneau André, 1 grande rue	89310	STE VERTU
Propriétaire	Rapproché	94	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 15 a 10 ca	00 ha 15 a 10 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	95	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 13 a 85 ca	00 ha 13 a 85 ca	M. LABOSSE Roland	6 place du caron	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	95	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 13 a 85 ca	00 ha 13 a 85 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	96	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 14 a 20 ca	00 ha 14 a 20 ca	M. LABOSSE Roland	6 place du caron	89310	STE VERTU
Nu propriétaire	Rapproché	96	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 14 a 20 ca	00 ha 14 a 20 ca	M. LABOSSE Francis	3 chemin de derrière les	89310	STE VERTU
Usufruitier	Rapproché	97	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 39 a 35 ca	00 ha 39 a 35 ca	Mme. PLAIN Marie Louise	19 rue des fusains	89200	AVALLON
Indivision	Rapproché	97	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 39 a 35 ca	00 ha 39 a 35 ca	M. PLAIN Bruno	Aux racles, 56 chemin	38760	SAINT-PAUL-DE-VARCES
Indivision	Rapproché	97	ZH	Le cota	Ste Vertu (89)	00 ha 39 a 35 ca	00 ha 39 a 35 ca	Mme. PLAIN Cecile	48 avenue Berthelot	85200	RUEIL MALMAISON